

D é c i s i o n 2 0 1 8 - 0 5

Objet : Attribution du marché de fourniture et distribution de conteneurs pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères sur le territoire du Mesnil-Saint-Denis à la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS.

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) ;

VU l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 - art. 46

VU la création de l'intercommunalité CCHVC au 1^{er} janvier 2013 à laquelle adhère la commune du Mesnil Saint Denis ;

VU que la CCHVC a la compétence « ordures ménagères » depuis le 01 janvier 2013 ;

VU la délibération 2017.11.07 du 3 octobre 2017, donnant pouvoir de délégation au Président ;

Vu l'adhésion de l'intercommunalité CCHVC au SIEED pour le compte de la Commune du Mesnil-Saint-Denis ;

Vu la demande du SIEED de passer à partir du 1^{er} janvier 2019 à une collecte obligatoire en bacs afin d'être harmonisé avec l'ensemble des communes adhérentes ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

CONSIDERANT le besoin de passer un marché de fourniture de bacs pour la collecte en porte à porte des déchets d'ordures ménagères sur le territoire de la commune du Mesnil-Saint-Denis pour les pavillons individuels ;

CONSIDERANT que pour ce faire, la CCHVC a lancé un marché de fournitures à procédure adaptée, dont l'objet porte sur la fourniture et la distribution de ces conteneurs ;

CONSIDERANT que la durée du marché court à compter de sa notification et se termine à la date de réception sans réserve des prestations. Cette date ne pourra être postérieur au 31 mars 2019 ;

CONSIDERANT la Commission d'ouverture des plis le 10 décembre 2018 et que dans le cadre de cette procédure, la CCHVC a reçu quatre plis conformes aux modalités de remise des plis ;

CONSIDERANT que l'analyse des offres a été effectuée sur la base des critères affichés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation, à savoir :

- la valeur technique (40%),
- et le prix (60%) ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des plis par la Commission d'analyse des offres le 20 décembre 2018, après négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS ;

DECIDE

Article 1 :

De conclure le marché relatif à la fourniture et distribution de conteneurs pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères sur le territoire du Mesnil-Saint-Denis avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS sise 9 rue des Champs fourgons à GENNEVILLIERS (92230), pour une prise d'effet à compter de sa date de notification.

Article 2 :

D'autoriser le Président à prendre toute mesure concernant l'exécution du marché.

Article 3 :

Les crédits sont inscrits au budget sur la section Investissement à l'imputation 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques, fonction 812 OM.

Fait à Dampierre-en-Yvelines, le 21 décembre 2018.

Certifié exécutoire par le Président compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture.

**Jacques PELLETIER,
Président**

